Liste de questions/réponses

* Quand la décision provinciale tombera-t-elle pour cette gestion ? La procédure est menée pour espérer désigner le concessionnaire lors de la séance du Conseil provincial du 27/01/2022.
* Y a-t-il un état des lieux prévu ? Oui, un état des lieux d’entrée sera réalisé avant la prise de possession des lieux.
* Y a-t-il un rapport d'un organisme agréé concernant les installations électriques des infrastructures tennis/padel ? Les installations électriques en HT et en BT qui sont sous gestion provinciale font bien l’objet d’un contrôle par un organisme agréé.
* Y a-t-il un contrat de brasserie obligatoire ? Non.
* Quelle assurance couvre le site et les installations et quelle serait celle que le concessionnaire devra contracter ? La Province a contracté une assurance pour couvrir les bâtiments, avec une clause d’abandon de recours. Le concessionnaire devra obligatoirement être assuré en responsabilité civile.
* Le cas échéant, une couverture semi rigide sur les terrains de tennis peut-elle être installée ? Moyennant l’accord de la Province c’est possible. Les démarches liées à l’octroi des autorisations nécessaires (urbanistiques notamment) restent à charge du concessionnaire.
* D’autres terrains de sport sont-ils envisageables à l’avenir ? Le RUE comprend uniquement des terrains de tennis dans la zone sport. Le concessionnaire qui souhaite faire une proposition en ce sens, devra en assumer la charge financière et le risque administratif, urbanistique et de gestion. La Province ne s’engage à aucun investissement complémentaire.
* Les terrains de tennis et de padel sont accessibles pour les PMR. Quid de l'accès PMR à la Bascule ? A terme, il est possible qu'une rampe soit aménagée pour que le club-house soit accessible pour les PMR (côté jardin).  Il est à noter qu'à l'intérieur, de la Bascule, il n'y a pas de sanitaires prévus pour les PMR. L’étage de la Bascule restera occupé par la Province en ce qui concerne les chambres, ce qui implique dès lors un accès par le rez-de-chaussée aux douches et sanitaires au profit de la Province.
* Quid du mobilier dans la Bascule ? Le concessionnaire doit installer son mobilier.
* Quand débutera le chantier d'aménagement de la Bascule ? Au plus tôt, en janvier 2022.
* Le nom du Club actuel doit-il être maintenu ? Un changement est possible moyennant l’accord de la Province.